

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-53

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 1

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 10 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille- MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : ARDUIN Annie à DRUJON D'ASTROS Cyrille

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet : TARIFS DE LA REDEVANCE POUR L'ACCES AUX INSTALLATIONS ET AUX SERVICES COLLECTIFS D'UN SITE NORDIQUE DEDIE A LA PRATIQUE DU SKI DE FOND, DES ACTIVITES NORDIQUES ET AUX LOISIRS DE NEIGE NON MOTORISES AUTRES QUE LE SKI ALPIN POUR LA SAISON 2025/2026

- **Vu** la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et notamment ses articles 81 à 84,
- **Vu** l'article L2333-81 du Code des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération du conseil municipal en date du 02 août 1985 instaurant la redevance Ski de Fond,

Considérant les propositions d'harmonisation tarifaires émanant de l'Association NORDIC ALPES DU SUD,

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs suivants pour la saison 2025-2026 :

Intitulé du titre	Catégorie
Nordic Pass National Saison Adulte (*à partir de 16 ans - nés en 2010 et avant) Après le 15/11/2025	250 €
Nordic Pass National Saison Adulte Primeur (*à partir de 16 ans - nés en 2010 et avant) Du 01/10 au 15/11/2025	210 €
Nordic Pass National Saison Jeune (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus - nés entre 2011 et 2021) Après le 15/11/2025	92 €
Nordic Pass National Saison Jeune Primeur (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus - nés entre 2011 et 2021) Du 01/10 au 15/11/2025	77 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte (*à partir de 16 ans jusqu'à 74 ans - nés entre 1947 et 2010) Après le 15/11/2025	200 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte Primeur (*à partir de 16 ans jusqu'à 74 ans - nés entre 1947 et 2010) Du 01/10 au 15/11/2025 et autres opérations promotionnelles décidées	140 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Jeune (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus - nés entre 2011 et 2021) Après le 15/11/2025	85 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Jeune Primeur (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus - nés entre 2011 et 2021) Du 01/10 au 15/11/2025 et autres opérations promotionnelles décidées	70 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Sénior (*à partir de 75 ans jusqu'à 79 ans révolus - nés entre 1947et 1951). Après le 15/11/2025	140 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Sénior Primeur (*à partir de 75 ans jusqu'à 79 ans révolus - nés entre 1947et 1951). Du 01/10 au 15/11/2025 et autres opérations promotionnelles décidées	100 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Adulte et Sénior (*à partir de 16 ans jusqu'à 79 ans révolus - nés entre 1947et 2010).	75 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Jeune (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus - nés entre 2011 et 2021)	48 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Adulte (2 personnes et plus) (*à partir de 16 ans jusqu'à 79 ans révolus - nés entre 1947et 2010).	65 € / pers
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Jeune (2 personnes et plus) (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus - nés entre 2011 et 2021)	38 € / pers
Nordic Pass Evasion (Activités hors ski de fond Alpes du Sud) - Journée - Adulte - Jeune et Sénior (*à partir de 5 ans jusqu'à 79 ans révolus - nés entre 1947 et 2021)	5 €
Nordic Pass Evasion (Activités hors ski de fond Alpes du Sud) - Semaine - Adulte - Jeune et Sénior (*à partir de 5 ans jusqu'à 79 ans révolus - nés entre 1947 et 2021)	15 €
Nordic Pass Evasion (Activités hors ski de fond Alpes du Sud) - Saison - Adulte - Jeune et Sénior (*à partir de 5 ans jusqu'à 79 ans révolus - nés entre 1947 et 2021)	45 €

Cartes RFID	3 €
Nordic Pass Freissinières Saison Adulte (*à partir de 16 ans - nés en 2010 et avant)	30 €
Nordic Pass Freissinières Saison Jeune (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus - nés entre 2011 et 2021)	20 €
Nordic Pass Freissinières Journée Adulte (*à partir de 16 ans - nés en 2010 et avant)	7 €
Nordic Pass Freissinières Journée Jeune (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus - nés entre 2011 et 2021)	5 €

* Prise en compte de l'âge en fonction de l'année de naissance. 2026 sera l'année de référence pour le calcul de l'âge lors la saison 2025/2026.

Dans le cadre de conventions spécifiques, bénéficient de tarifs préférentiels :

- Les jeunes licenciés des clubs de ski nordique affilié au Comité Ski Alpes Provence nés entre 2007 et 2016 : tarif 15€ /jeune.
- Les établissements de climatisme / sport adapté dans le cadre de séances pédagogiques ou thérapeutiques : tarif 20€ / personnes - non nominatif.
- Les établissements dits « tour-operators » sur des Nordic Pass Alpes du Sud Adulte 1/2/3j : tarifs 15€ / 27€ / 38€

L'association, qui percevra les recettes de ces forfaits, s'interdit de faire confectionner et diffuser tout autre titre que ceux définis ci avant.

Sont exonérés de la redevance :

- Les jeunes licenciés des clubs de ski nordique affilié au Comité Ski Alpes Provence nés en 2017 et après,
- Les enfants nés en 2022 et après - pas de titre spécifique - sur présentation d'un justificatif,
- Les séniors ns en 1946 et avant - pas de titre spécifique - sur présentation d'un justificatif,
- Les Personnels Nordiques justifiant d'un contrat de travail en cours de validité pour le compte d'un domaine nordique adhérent à Nordic Alpes du Sud ET titulaires de la Carte Professionnelle délivrée par Nordic France,
- Les possesseurs des titres annuels nationaux émis par les collectivités locales acceptant le régime de libre circulation de l'association Nordic France,
- Les forces de l'ordre et personnel de secours dans le cadre de convention signée avec l'Association Nordic Alpes du Sud,
- Les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80% - pas de titre spécifique,
- L'accès aux pistes, itinéraires raquettes et piétons et activités nordiques autres que le ski de fond est gratuit pour tout détenteur d'un Nordic Pass (ski de fond) en cours de validité. Les activités nordiques s'entendant selon le Code Général des Collectivités par : « Les loisirs de neige non motorisés autre que le ski Alpin ». Sont donc considérés comme telles : Fatbike, Snook, Chiens de traineaux, Raquettes, ski de randonnée, luge, ... liste non exhaustive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve les tarifs proposés.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

